



**Association Nationale de Recherche et d'Action Théâtrale**

Association loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Siège social : 70 rue Douy Delcupe  
93100 MONTREUIL

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**



**Association Nationale de Recherche et d'Action Théâtrale**

Association loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Siège social : 70 rue Douy Delcupe  
93100 MONTREUIL

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Aux Adhérents,

### **1. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ANRAT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **2. Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **3. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



#### **4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

#### **5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

#### **6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 13 février 2018

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau

Commissaire aux Comptes

## Bilan Association

ANRAT

## BILAN ACTIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:</b>						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	14 682	10 931	3 750	4,68	7 092	8,07
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES:</b>						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	731	372	360	0,45	506	0,58
Autres immobilisations corporelles	6 388	5 598	790	0,99	1 613	1,83
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES:</b>						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	413		413	0,52	413	0,47
<b>TOTAL (I)</b>	<b>22 214</b>	<b>16 901</b>	<b>5 313</b>	<b>6,63</b>	<b>9 624</b>	<b>10,95</b>
<b>STOCKS ET EN COURS:</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis	9 575	8 618	958	1,20	979	1,11
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes					2 636	3,00
Créances usagers et comptes rattachés	7 483		7 483	9,33	9 474	10,78
<b>Autres créances</b>						
. Fournisseurs débiteurs	272		272	0,34		
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	19 553		19 553	24,39	10 000	11,37
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	46 425		46 425	57,91	54 798	62,33
Charges constatées d'avance	158		158	0,20	405	0,46
<b>TOTAL (II)</b>	<b>83 467</b>	<b>8 618</b>	<b>74 849</b>	<b>93,37</b>	<b>78 293</b>	<b>89,05</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>105 680</b>	<b>25 519</b>	<b>80 161</b>	<b>100,00</b>	<b>87 916</b>	<b>100,00</b>

ANRAT

**BILAN PASSIF**

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:</b>				
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds associatifs sans droit de reprise	26 051	32,50	47 118	53,59
Ecarts de réévaluation				
Reserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	1 911	2,38	-21 067	-23,95
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
<b>TOTAL(I)</b>	<b>27 962</b>	34,88	<b>26 051</b>	29,63
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>FONDS DEDIÉS</b>				
. Sur subventions de fonctionnement	2 286	2,85	5 000	5,69
. Sur autres ressources				
<b>TOTAL(III)</b>	<b>2 286</b>	2,85	<b>5 000</b>	5,69
<b>DETTES</b>				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	10 834	13,52	18 330	20,85
Autres	39 080	48,75	38 535	43,83
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL(IV)</b>	<b>49 913</b>	62,27	<b>56 865</b>	64,68
Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>80 161</b>	100,00	<b>87 916</b>	100,00
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>				

ANRAT

**COMPTE DE RÉSULTAT**

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>									
Ventes de marchandises	2 168		2 168	16,91	5 338	26,07	-3 170	-59,38	
Production vendue de biens	432		432	3,37	697	3,40	-265	-38,01	
Prestations de services	10 220		10 220	79,72	14 441	70,53	-4 221	-29,22	
<b>Montants nets produits d'expl.</b>	<b>12 820</b>		<b>12 820</b>	100,00	<b>20 476</b>	100,00	<b>-7 656</b>	-37,38	
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			219 569	N/S	245 832	N/S	-26 263	-10,67	
Cotisations			5 000	39,00	5 000	24,42		0,00	
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			18 781	146,50	17 742	86,65	1 039	5,86	
Autres produits			197	1,54	507	2,48	-310	-61,13	
Reprise sur provisions, dépréciations			1 040	8,11	12 878	62,89	-11 838	-91,91	
Transfert de charges									
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>244 587</b>	N/S	<b>281 958</b>	N/S	<b>-37 371</b>	-13,24	
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>257 406</b>	N/S	<b>302 434</b>	N/S	<b>-45 028</b>	-14,88	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Exédent transféré (II)									
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés			175	1,37	41	0,20	134	326,83	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
<b>Total des produits financiers (III)</b>			<b>175</b>	1,37	<b>41</b>	0,20	<b>134</b>	326,83	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>									
Sur opérations de gestion			3 718	29,00	5 335	26,05	-1 617	-30,30	
Sur opérations en capital									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>			<b>3 718</b>	29,00	<b>5 335</b>	26,05	<b>-1 617</b>	-30,30	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>261 299</b>	N/S	<b>307 809</b>	N/S	<b>-46 510</b>	-15,10	
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>							<b>-21 067</b>	-102,88	<b>21 067</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>261 299</b>	N/S	<b>328 876</b>	N/S	<b>-67 577</b>	-20,54	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>									
Achats de marchandises			6 801	53,05	9 903	48,36	-3 102	-31,31	
Variations stocks de marchandises			219	1,71	862	4,21	-643	-74,58	
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements									
Autres achats non stockés			962	7,50	5 183	25,31	-4 221	-81,43	
Services extérieurs			54 802	427,47	42 125	205,73	12 677	30,09	
Autres services extérieurs			22 385	174,61	34 482	168,40	-12 097	-35,07	
Impôts, taxes et versements assimilés			971	7,57	2 953	14,42	-1 982	-67,11	
Salaires et traitements			122 791	957,81	155 261	758,26	-32 470	-20,90	
Charges sociales			39 075	304,80	62 607	305,76	-23 532	-37,58	
Autres charges de personnel									
Subventions accordées par l'association									

ANRAT

**COMPTE DE RÉSULTAT**

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

<b>COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )</b>	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 211	40,65	4 573	22,33	638	13,95
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements						
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées	2 286	17,83	5 000	24,42	-2 714	-54,27
Autres charges	3 882	30,28	1 748	8,54	2 134	122,08
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>259 387</b>	N/S	<b>324 697</b>	N/S	<b>-65 310</b>	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées			294	1,44	-294	-100,00
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
<b>Total des charges financières (III)</b>			<b>294</b>	1,44	<b>-294</b>	-100,00
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>						
Sur opérations de gestion	2	0,02	3 512	17,15	-3 510	-99,93
Sur opérations en capital			373	1,82	-373	-100,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>	<b>2</b>	0,02	<b>3 885</b>	18,97	<b>-3 883</b>	-99,94
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>259 388</b>	N/S	<b>328 876</b>	N/S	<b>-69 488</b>	-21,12
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>	<b>1 911</b>	14,91			<b>1 911</b>	N/S
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>261 299</b>	N/S	<b>328 876</b>	N/S	<b>-67 577</b>	-20,54

<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>						
<b>PRODUITS :</b>						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
<b>TOTAL</b>						
<b>CHARGES :</b>						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
<b>TOTAL</b>						



## Annexe 2017

### Règles et Méthodes Comptables

(décret n°83-1020 du 29 novembre 1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)

Les comptes annuels ont été établis en application des règles du PCG et des modalités spécifiques d'établissement de comptes annuels des associations et fondations (règlement ANC N° 2014-03 et ses règlements modificatifs). Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

#### **Observation sur le principe de continuité de l'exploitation**

Les activités de l'association sont soutenues par plusieurs ministères (culture et éducation nationale) et collectivités (conseil régional ile de France et ville de Paris) dans le cadre de conventions annuelles. Ces soutiens se traduisent notamment par l'allocation de subventions significatives au regard du budget d'ensemble de l'entité.

L'adoption du principe de continuité d'exploitation dans les hypothèses de base de l'arrêté des comptes annuels de l'association repose sur l'hypothèse de la continuité de ces soutiens extérieurs.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### **a) Immobilisations corporelles**

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- mobilier de bureau 10 ans
- matériel de bureau 5 ans

#### **b) Subventions à recevoir (16 000 €)**

Le poste « Autres créances » comprend les subventions à recevoir :

- Du Conseil Régional pour 16 000 €

#### **c) Engagements de retraite**

La convention collective de l'animation socio culturelle dont dépend l'Association prévoit des indemnités de fin de carrière. Aucun accord particulier y dérogeant n'a été signé.

Compte tenu de l'âge et de l'ancienneté des salariés et de la faible probabilité de leur présence dans l'Association à l'âge de la retraite, le montant des droits acquis n'est pas significatif.

#### **d) Fonds dédiés**

Les fonds dédiés de 5 000 € constitués au 31.12.2016 ont été utilisés en 2017.

Au 31.12.2016, des fonds dédiés sur la subvention de la région ile de France ont été comptabilisés pour 2 286.30 € et correspondent aux dépenses restant à engager sur la période scolaire 2018..

#### **e) Autres Informations : rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés de l'Association**

Dans le cadre des dispositions de l'article 20 de la loi n°2005-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat est prévue la publication dans les comptes financiers des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés ainsi que leur avantage en nature.

Nous vous précisons qu'aucune rémunération n'a été versée aux trois plus hauts dirigeants bénévoles ou salariés de l'association au cours de l'exercice.

**Annexe association (suite)**  
**NOTES SUR LE BILAN ACTIF**

**Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	14 682			14 682
Immobilisations corporelles	6 219	900		7 119
Immobilisations financières	413			413
<b>TOTAL</b>	<b>21 314</b>	<b>900</b>		<b>22 214</b>

**Amortissements**

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
<b>TOTAL I</b>				
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>	7 589	3 342		10 931
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	226	146		372
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	3 875	1 723		5 598
Emballage récupérables et divers				
<b>TOTAL III</b>	<b>4 101</b>	<b>1 869</b>		<b>5 970</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>11 690</b>	<b>5 211</b>		<b>16 901</b>

**Etats des stocks**

**Etat des produits à recevoir**

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	19 553
Autres produits à recevoir	
<b>TOTAL</b>	<b>19 553</b>

**Annexe association (suite)**  
**NOTES SUR LE BILAN PASSIF**

**Fonds associatifs**

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Fonds associatifs sans droit de reprises:</b>				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par organisme (1)				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
<b>Réserves:</b>				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)	47 118		21 067	26 051
<b>SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)</b>	<b>47 118</b>		<b>21 067</b>	<b>26 051</b>
<b>Fonds associatifs avec droit de reprises:</b>				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
<b>SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)</b>				
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)</b>	<b>47 118</b>		<b>21 067</b>	<b>26 051</b>

**Etat des dettes et produits constatés d'avance**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	10 834	10 834		
Dettes fiscales et sociales	38 871	38 871		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	476	209		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>50 180</b>	<b>49 913</b>		

**Charges à payer par poste de bilan**

Charges à payer	Montant
-----------------	---------

Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	6 090
Dettes fiscales et sociales	15 898
Autres dettes	99
<b>TOTAL</b>	<b>22 087</b>